

FICHE D'INFORMATION

Office fédéral des assurances sociales

Aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants

La Confédération encourage l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants

Dans le cadre d'un programme de durée limitée, la Confédération contribue financièrement à la création de places d'accueil extrafamilial supplémentaires pour enfants, afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Ce programme d'impulsion a débuté en février 2003 et se terminera en janvier 2015.

Des aides financières pour qui ?

Des aides financières peuvent être versées à :

- des structures d'accueil collectif de jour (par ex. crèches) ;
- des structures d'accueil parascolaire (par ex. garderies, cantines, écoles à horaire continu) ;
- des structures coordonnant l'accueil familial de jour (par ex. associations de parents de jour).

Les aides financières sont destinées en priorité à des structures nouvelles. Les institutions établies ne reçoivent des aides financières que si elles étendent substantiellement leur offre. Les places existantes ne peuvent pas être subventionnées. S'agissant des services des familles de jour, les aides sont octroyées pour des mesures de formation ou de perfectionnement, ainsi que pour des projets visant à améliorer la coordination ou la qualité de l'accueil.

De quel montant ?

Les aides financières sont accordées pendant deux ans aux structures d'accueil collectif de jour et pendant trois ans aux structures d'accueil parascolaires. Leur montant dépend du nombre de places créées, de la durée de prise en charge proposée et du taux d'occupation des places. Il est au maximum, par place et par année, de 5000 francs pour l'accueil collectif de jour et de 3000 francs pour l'accueil parascolaire. Pendant trois ans, au maximum un tiers des coûts de formation et de perfectionnement est remboursé aux organisations (par ex. associations de parents de jour) qui emploient des familles de jour. Les aides financières couvrent un tiers des coûts des projets visant à améliorer la coordination ou la qualité de l'accueil en familles de jour.

Bilan actuel du programme

Pour couvrir le financement des aides financières de février 2003 à janvier 2015, le Parlement a approuvé trois crédits d'engagement. Jusqu'au 7 janvier 2013, 2203 demandes d'aides financières ont été approuvées. A ce jour, la somme des engagements financiers s'élève à 234 millions de francs. La Confédération a ainsi contribué à la création de 39 170 places d'accueil, dont 21 027 dans des structures d'accueil de jour et 18 143 dans des structures d'accueil parascolaire. En outre, 105 associations de familles de jour ont été soutenues en matière de formation et de perfectionnement ou pour réaliser des projets visant à améliorer la coordination ou la qualité. Dans la région de Lucerne, 3 projets pilotes visant à introduire des bons de garde pour enfants ont été soutenus.

Compte tenu des indications statistiques sur les requérants, il semble que chaque nouvelle place créée permet d'accueillir en moyenne deux enfants. Ainsi, la Confédération a contribué à la création de places supplémentaires pour près de 42 000 enfants dans des structures d'accueil de jour et pour quelque 36 000 enfants dans des structures parascolaires.

Nombre de demandes approuvées	2203
Structures d'accueil de jour	1103
Structures d'accueil parascolaire	992
Domaine de l'accueil familial de jour	105
Projet pilote bons de garde pour enfants	3
Nombre de places d'accueil extrafamilial	39 170
Structures d'accueil de jour	21 027
Structures d'accueil parascolaire	18 143
Domaine de l'accueil familial de jour	---
Engagements financiers en millions de francs	234

Etat au 7 janvier 2013

Informations complémentaires

Site Web "[Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants](#)"

<http://www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung/01153/index.html?lang=fr>

Renseignements

Office fédéral des assurances sociales

- Cornelia Louis, responsable des aides financières pour l'accueil extrafamilial des enfants, tél. 031 324 07 41, courriel : cornelia.louis@bsv.admin.ch
- Communication, tél. 031 322 91 95, kommunikation@bsv.admin.ch